

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed 10.50.10

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

### RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Engrais à base de sels inorganiques.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2 (N° CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27-XXXX	≥ 30 - ≤ 9.9	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
Hydrogénosulfate de potassium	(N° CAS) 7646-93-7 (N° CE) 231-594-1	≤ 10	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du Dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Méthémoglobinémie.

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et œdème pulmonaire.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), sable.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), ammoniac.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

nitrate d'ammonium <b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
nitrate d'ammonium <b>PNEC (informations complémentaires)</b>				
	Station de traitement des eaux usées		18 mg/l	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En présence de poussières: lunettes de sécurité.

Protection des mains : Matériel: gants.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussières. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143). Filtre P1.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Solide
Couleur	: Divers
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Env: 3.8 Concentration: 100 g/l (20 °C).
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non pertinent
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure	: Non explosif
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: Env: 1.080 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s), hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

#### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, hypochlorites, substances réagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit**



**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques : ces informations ne sont pas disponibles. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Composants**

**nitrate d'ammonium**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 401.

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l. Méthode: pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 402.

**Hydrogénosulfate de potassium**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2340 mg/kg.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit

Résultat: non irritant.

Remarques : le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite de propriétés des différents constituants.

#### Composants

##### nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 404.

Résultat: non irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: non irritant.

#### Composants

##### nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: irritant.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit

Résultat: non sensibilisant.

Remarques : le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

### Composants

#### nitrate d'ammonium

Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible.

### Composants

#### nitrate d'ammonium

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471. Résultat: négatif.

### Cancérogénicité

#### Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

### Composants

#### nitrate d'ammonium

Espèce: rat.

Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Composants

#### nitrate d'ammonium

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

Effets sur la fertilité : Espèce: rat. Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: rat Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit**

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit**

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants

##### nitrate d'ammonium

Espèce: rat.  
NOAEL: > 1.500 mg/kg.  
Voie d'application: oral(e).  
Durée d'exposition: 28 d.

Espèce: rat.  
NOAEL: = 256 mg/kg.  
Voie d'application: oral(e).  
Durée d'exposition: 52 w.  
Méthode: OCDE ligne directrice 453.

Espèce: rat.  
NOAEL: >= 185 mg/kg.  
Voie d'application: par inhalation.  
Durée d'exposition: 2 w.  
Méthode: toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

### Information supplémentaire

#### Produit

Remarques: le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Composants

##### nitrate d'ammonium

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.  
CL50 : 490 mg/l.  
Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l. Durée d'exposition: 10 jr.

##### Hydrogénosulfate de potassium

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 3.500 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Produit

Biodégradabilité : Remarques: donnée non disponible.

##### Composants

##### nitrate d'ammonium

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Produit

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

##### Composants

##### nitrate d'ammonium

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

## Algospeed 10.50.10

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

Coefficient de partage: n- : log Pow: -3,1.  
octanol/eau

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Produit**

Mobilité : Remarques: une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Répartition entre les : Remarques: donnée non disponible.  
compartiments environnementaux

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit**

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Produit**

Information écologique : L'information se rapporte au composé principal. Ne pas déverser  
supplémentaire dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via  
les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière  
Adivalor.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse			
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
14.4 Groupe d'emballage				
14.5 Dangers pour l'environnement				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI				

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ICPE : 4702-IV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.



**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Abréviations et acronymes:</b>	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

<b>Texte intégral de H- et EUH:</b>	
Eye Irrit.	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Ox. Sol.	Matières solides comburantes
Skin Corr.	Corrosion cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Algospeed 10.50.10**

Référence : FDS\_518\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°3  
Date de révision : 21/12/2020  
Remplace la version du 14/11/2016

---

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
------	---------------------------------------

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.